



# AFRICA EUROPE FAITH AND JUSTICE NETWORK RESEAU FOI ET JUSTICE AFRIQUE EUROPE

174, rue Joseph II str.  
B 1000 BRUSSELS - Belgium  
Tel. +32.(0)2.234.68.10 / Fax. +32. (0)2.231 14 13  
email: [aefjn@aefjn.org](mailto:aefjn@aefjn.org)  
<http://www.aefjn.org>

## FORUM d'ACTION

N° 52 – Mars 2010

### Les Objectifs du millénaire (ODM) et la Santé

La Santé est, selon le droit international, un droit de la personne mais tous les gouvernements ont failli face à leurs obligations vis-à-vis de ce droit. Des millions de personnes, en Afrique, n'ont pas accès aux soins de santé de base. Les ODM peuvent contribuer à renforcer les services sanitaires qui contribuent à l'accès pour tous aux soins de santé et répondre à l'obligation d'assurer ce service.

En septembre 2000, la déclaration de l'ONU à l'occasion du millénaire a été adoptée par 189 gouvernements. Son objectif est de permettre que pays et partenaires au développement travaillent de concert pour réduire la pauvreté et la faim et s'attaquent aux mauvaises conditions de santé, à l'inégalité des genres, au manque d'éducation, à la difficulté d'accès à une eau de qualité et à la dégradation environnementale. Huit objectifs du millénaire (ODM) ont été fixés et devraient être atteints pour 2015.

Alors que trois objectifs visent directement la santé (la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle et la lutte contre le VIH, la malaria et d'autres maladies), cette dernière est au centre des huit objectifs à atteindre. Malgré ceci, les progrès réalisés pour atteindre les objectifs liés à la santé sont les plus lents. Et pourtant, la première priorité devrait être celle de la santé de la mère et de l'enfant car seuls les enfants qui ont atteint l'âge de cinq ans ont besoin d'école. Tous les ODM sont liés entre eux et le retard dans le domaine de la santé aura une incidence sur les autres ODM.

Même si des progrès tangibles ont été accomplis au niveau mondial pour atteindre les ODM, l'Afrique, dans son ensemble, est en retard pour chacun d'eux et ce malgré l'accroissement récent du taux de croissance économique et l'effort important d'amélioration de la macro-économie. Les ODM sont cependant très importants pour l'Afrique où l'on rencontre la plupart des pays vulnérables et qui ne reçoivent que peu d'aide. Les investissements dans le système sanitaire de base restent insuffisants. La plupart des pays africains sont en retard dans la réalisation des objectifs liés à la santé en 2015 dans la réduction du taux de mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle et la lutte contre les maladies infectieuses. Ceci veut dire que de nombreuses mères continueront de mourir en donnant naissance. Le problème réside en partie dans des infrastructures de santé de base, des ressources humaines et des équipements et approvisionnements inadéquats pour assurer des services de santé adaptés pour les mères, les enfants et les centres de reproduction et pour contrôler et traiter les maladies infectieuses. La malaria et d'autres maladies infectieuses qui pourraient être contrôlées et traitées continuent d'arracher la vie à des millions de personnes sur le continent et se répandent à cause de l'élévation des températures et du changement climatique. Les progrès réalisés pour la mortalité infantile en Afrique ont atteint 50% de l'objectif et pourtant chaque année, 9 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent dans le monde. La situation est très différente dans le cas de la mortalité des mères où seuls 9% de l'objectif sont atteints. Ceci signifie que 91% de l'objectif reste en rade. Quelle tristesse de réaliser que de tous les ODM 5, la réduction du taux de mortalité de la mère est le plus lent à être atteint.

Les pays aux progrès les plus lents sont ceux marqués par des taux élevés de VIH/SIDA, par des difficultés économiques ou des conflits. Le manque d'accès aux services de santé demeure une illustration clé des inégalités sociales et économiques au sein des pays et entre eux. Les progrès qui visent à l'égalité des genres et à un respect de l'environnement sont souvent inadéquats. Les ODM doivent rester en ligne de front des programmes mondiaux pour réduire la probabilité d'accroissements ralentis et même de réductions des moyens financiers pour le développement du continent.

La hausse des prix des denrées alimentaires met une très forte pression sur les économies africaines et menace le progrès dans la lutte contre la faim et la malnutrition. Les crises économiques et sociales qui affectent l'Afrique accentuent le défi. La crise actuelle offre pourtant une ouverture dans l'opportunité d'accroissement des dépenses nécessaires dans l'agriculture et la suppression d'obstacles à un système de marché ouvert pour les biens agricoles au bénéfice des pays africains.

Il existe une disparité significative au sein des pays dans la course pour que les ODM soient atteints, et là, les pays les plus vulnérables sont les plus éloignés des objectifs des ODM, et au niveau des genres, les femmes sont les plus défavorisées dans l'accès aux soins de santé. En Afrique, 75% des personnes entre 16 et 24 ans infectées par le VIH sont des femmes.

## **LES ODM et le renforcement des systèmes sanitaires nationaux**

Pour respecter le droit à la santé et la réalisation des ODM relatifs à la santé, des fonds à long-terme doivent être trouvés qui développeront des systèmes sanitaires forts et durables. Mais ceci ne suffit pas ! Les ODM doivent assurer que tous les pays en développement ont accès aux soins de santé et sont à même de renforcer leurs services sanitaires nationaux. Pour atteindre ces objectifs, il faut que les gouvernements donateurs et bénéficiaires, la société civile, les fonds mondiaux et les organisations sans but lucratif travaillent de concert pour rendre les services de santé fonctionnels. Dans ce but, des politiques publiques solides, des investissements et de l'aide sont vitaux. Il faut pourtant admettre que ce sont les pays bénéficiaires qui décident des politiques vitales pour atteindre l'ODM 5 (l'amélioration de la santé maternelle). Les pays doivent être attentifs au fait que l'aide soit accordée pour renforcer les bases des systèmes sanitaires et pour soutenir la couverture universelle des systèmes sanitaires et de leurs populations.

Le fonds mondial de lutte contre le SIDA, la TB et la Malaria (Fonds Mondial) a investi des milliards de dollars et a obtenu des résultats remarquables en Afrique. Bien des organisations octroient leur aide pour un nombre limité de maladies et ceci affaiblit les systèmes sanitaires nationaux car cela les fragmente. Le Rwanda présente le cas extrême où 82% du budget de la coopération sont utilisés pour 3 maladies, et seul 1% du budget est octroyé aux autres parties du système sanitaire. La réalisation des ODM dépend dans une très large mesure de la manière dont l'aide est accordée. En Zambie, l'UE oriente son aide pour la santé pour le soutien du budget de ce secteur, pour renforcer le système sanitaire et les ressources humaines ; ceci permet que, chaque année, les vies d'environ 18.000 enfants soient sauvées. Un autre facteur menace le service sanitaire public, ce sont les organisations donatrices ou fournisseuses de services qui agissent en leur nom propre, en dehors du système. Ajoutons aussi que les conditions de travail défectueuses et difficiles favorisent l'exode des cerveaux et ces départs de professionnels de la santé appauvrissent les services sanitaires nationaux.

La privatisation est une autre menace pour les systèmes sanitaires nationaux. La Banque mondiale et autres bailleurs de fonds ainsi que des instances internationales poussent à la privatisation du système de la santé, la présentant cela comme le salut pour les soins de santé sur le continent. La réalité est bien différente : la privatisation des hôpitaux et centres de santé retire les ressources humaines du secteur public (professionnels, médecins, infirmières, agents sanitaires en général) et l'appauvrissent donc. Sans le savoir, certaines ONG agissent en tant qu'« intermédiaires » entre les secteurs publics et privés. Le ministère de la santé les accepte comme organisations sans but lucratif, mais lorsqu'elles se retirent, les services passent dans la plupart des cas au secteur privé, sans qu'elles n'aient pris conscience de ce glissement du secteur public vers le privé.

## **Accès aux médicaments et financement des systèmes sanitaires**

L'accès aux médicaments est un des piliers de tout système sanitaire. Un tiers du total des factures de la santé en Afrique, tant dans le public que le privé, va aux médicaments, dont les prix peuvent être jusqu'à quatre fois plus élevés que dans les pays riches. Sans amélioration de l'accès à des médicaments de qualité à des prix abordables, les systèmes sanitaires nationaux ne seront pas renforcés car ils devront consacrer une large part de leurs ressources aux médicaments.

Le travail d'AEFJN pour l'« accès à des médicaments de qualité » - une volonté d'améliorer la qualité des médicaments et de les rendre accessibles aux gens ordinaires et aux systèmes sanitaires en Afrique – collabore à l'amélioration des systèmes sanitaires.

Une taxe pour la santé et le développement pourrait être une des solutions discutées pour le financement des systèmes sanitaires dans les pays à faible revenu. La Taxe de transaction financière (TTF) est une possibilité pour le financement des systèmes sanitaires. Cette taxe est très peu onéreuse pour ceux qui font la transaction en devise et aurait de nombreux avantages pour ceux qui en bénéficieraient. La Taxe Tobin et la Taxe Robin Hood en sont des exemples. La proposition de l'ONU d'une taxe volontaire sur le transport aérien n'est pas une vraie solution, car elle ne sera orientée que vers un petit nombre de maladies. Le Parlement Européen vient d'adopter une résolution qui demande à l'Union Européenne de légiférer pour l'adoption d'une taxe sur les transactions financières. C'est le premier pas pour l'adoption de cette taxe.

Begoña Iñarra

## **Pétrole – Or noir ou malédiction ?**

Shell, BP, Total et ENI sont les compagnies pétrolières européennes les plus importantes. En 2006 leurs revenus s'élevaient au total à 870 milliards de \$ et leurs profits à 74 milliards. Sur le plan des revenus, parmi les plus grosses compagnies au plan mondial Shell se range à la 3<sup>e</sup> place, BP à la 4<sup>e</sup>, Total à la 10<sup>e</sup> et ENI à la 26<sup>e</sup>. Il est dommage de constater que l'Afrique ne

profite pas des activités de ces compagnies et des autres. Cet article va passer en revue quelques actions des plus douteuses des compagnies pétrolières et leur impact sur les Africains.

## La Combustion du gaz

La combustion du gaz est une pratique utilisée par les compagnies, quand les dépôts pétroliers sont mélangés au gaz et qu'il est jugé plus profitable de brûler le gaz que de le capter pour son utilisation ou sa réinjection. Cette pratique est fort controversée à cause de son impact destructeur sur l'environnement et ses émissions élevées de gaz à effet de serre. En Occident 99% du gaz est utilisé ou réinjecté dans le sol, mais au Nigeria, par exemple, plus de la moitié du gaz est embrasé. Au Nigeria, presque toute la combustion du gaz est faite par des filiales locales pour 5 entreprises transnationales (TNC) qui travaillent de concert avec la Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC - corporation pétrolière nationale du Nigeria). Des 5 transnationales, Shell joue le rôle principal. Sa filiale Shell Nigeria travaille en entreprise commune, ce qui représente environ 40% de la production pétrolière nigériane. ENI, Total, Exxon et Chevron sont les autres.

La combustion du gaz est nuisible pour la santé, l'environnement, la vie des communautés voisines des sites de combustion. Les flammes contiennent un mélange de substances telles la benzine, la dioxine qui provoquent les pluies acides. Les populations soumises à cette combustion souffrent de problèmes respiratoires et sont plus enclines à souffrir de cancers. Au Nigéria, la combustion dans le seul état de Bayelsa serait responsable de la mort prématurée d'environ 50 personnes, de maladies respiratoires de 5.000 enfants et de 120.000 crises d'asthme par an.<sup>1</sup> De plus, cela affecte négativement la production agricole et contribue au changement climatique. D'après la Banque Mondiale, la combustion de gaz au Nigeria émet plus de gaz à effet de serre que toute l'Afrique sub-saharienne réunie. Il n'y a qu'en Russie que la combustion est plus élevée qu'au Nigeria. Shell prétend ne pas avoir assez de moyens financiers pour installer l'équipement récolteur de gaz, qui rendrait la combustion inutile, et ce malgré les 31 milliards de \$ de bénéfice en 2008. Shell brûle le gaz sur 1.000 sites au Nigeria.

Total et ENI reconnaissent que la combustion était responsable de 28% des gaz à effet de serre qu'ils ont émis. Les taux de combustion du gaz au Congo Brazzaville sur l'immense champ pétrolier on shore de M'Boundi, exploité aujourd'hui par ENI, sont très élevés (à ce jour, plus d'un milliard de m<sup>3</sup> par an) et ont un impact néfaste sur la santé et l'environnement et ce pour de nombreuses années encore.<sup>2</sup>

## Les fuites de pétrole

D'après des statistiques fiables, plus de 400.000 tonnes de pétrole ont été déversées ces trente dernières années dans les criques et les sols du Nigeria méridional. Environ 70% de ce pétrole n'a pas été récupéré. Plus de 27 millions de personnes qui vivent dans le delta du Niger dépendent de l'eau, du poisson et des produits agricoles pour leur vie quotidienne.

Les fuites de pétrole affectent la santé et la sécurité alimentaire des populations rurales voisines des exploitations pétrolières. De 1997 à 2006, d'après ses propres rapports annuels, Shell Nigeria connaît annuellement 250 fuites pétrolières. D'autres (amis de la Terre Hollande 2008)<sup>3</sup> craignent que Shell sous-estime largement ces fuites. Beaucoup de fuites sont dues à une infrastructure vieillissante et à des erreurs humaines au sein des compagnies pétrolières. Même si la loi nigériane établit clairement la responsabilité des compagnies pétrolières en cas de fuites, des centaines de demandes de compensation adressées aux cours de justice nigérianes restent bloquées dans le système judiciaire du pays. Shell n'investit pas suffisamment pour répondre aux normes internationales et pour remplacer les structures trop vieilles au Nigeria malgré, comme on l'a déjà mentionné plus haut, ses 31 milliards de \$ de bénéfice en 2008.<sup>4</sup>

## Les sables imbibés de pétrole

Les sables imbibés de pétrole (ou sables pleins de goudron) sont des dépôts de sable et d'argile saturés par le bitume. Le bitume est du pétrole à un stade solide ou semi solide. A ce stade moins fluide, le bitume requiert des méthodes non conventionnelles pour flotter en surface. Lorsque ces sols imbibés de pétrole sont proches de la surface, le bitume est extrait du sol dans des mines à ciel ouvert. Le bitume plus enfoncé dans le sol exige l'utilisation de puits pour le pompage. A l'encontre de la production conventionnelle, permettre au bitume de flotter veut que l'on injecte de la chaleur (souvent de la vapeur) ou des solvants dans le réservoir. Cette manière d'extraire exige des générateurs d'énergie et de vapeur, de

<sup>1</sup> Stockman, L., Rowell, A., and Kretzmann, S., 2009, *Shell's Big Dirty Secret*.

<sup>2</sup> Heinrich Böll Stiftung, 2009, *Energy Future? Eni's new investment in tar sands and agro-fuels in the Congo Basin*

<sup>3</sup> Steiner, R., 2008 *Double standards?: International Best Practice Standards to Prevent and Control Pipeline Oil Spills, Compared with Shell Practices in Nigeria*

<sup>4</sup> Voire aussi *Demander justice a Shell* <http://www.aefjn.org/index.php/resp-entreprises/articles/holding-shell-accountable.851.html>

nombreux puits, des routes onéreuses, des pipelines et des tanks pour le stockage et ce à grande échelle. Une 3<sup>e</sup> manière c'est la conversion du bitume en pétrole brut de synthèse, par le biais d'une série de processus très énergivores avant le raffinage en produits pétroliers. La production d'un baril de terres bitumées produit 3 à 5 fois plus en termes de gaz à effet de serre que la production d'un baril de pétrole normal. En Afrique, il y a beaucoup de champs de bitume au Congo Brazzaville et à Madagascar.

En 2008, ENI a signé des accords pour un montant de 3 milliards de \$ pour l'exploitation des sols bitumés dans le bassin du Congo en RD Congo, là où se trouve la 2<sup>e</sup> étendue de forêt tropicale du monde et une réserve vitale de carbone. Les études internes d'ENI montrent que l'exploitation des sols bitumés recouvrirait 70 % de la forêt primaire et autres lieux de grande biodiversité. Cela signifie aussi des créations de lieux d'habitation. Jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu d'engagement significatif au plan local ou national par ENI ou par le gouvernement avec les citoyens congolais sur les retombées que le projet aura au plan fiscal, social et environnemental.

### **Affaires en coulisse et gouvernements corrompus**

Le pétrole a encore toujours tendance, en Afrique, à être perçu comme une réserve financière privée pour les officiels des gouvernements en poste et les hommes puissants et non comme une source de bien-être économique et social pour les citoyens. Ainsi au Nigeria, les communautés locales n'ont pas d'accès légal aux réserves de pétrole et de gaz sur leur territoire. Le gouvernement fédéral accorde des permis, des licences et des autorisations pour les études, la prospection et l'extraction du pétrole aux compagnies pétrolières qui reçoivent alors automatiquement l'accès à la terre que leur permis couvre.

Le pétrole représente 80% des revenus budgétaires du Nigeria et 95% de ses avoirs en devises étrangères. Le Nigeria est le 8<sup>e</sup> producteur mondial et produit environ 4% de la production mondiale de pétrole brut. Les opérations pour l'exploitation du pétrole et du gaz recouvrent environ 50% des terres du delta du Niger. La richesse pétrolière n'a pourtant pas apporté d'amélioration des conditions de vie de la population locale. Le pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté a crû de 28% en 1980 à 66% en 2000.

Les populations qui vivent dans le champ pétrolier du delta du Niger n'ont pu que contempler pour plus d'un demi siècle comment les compagnies pétrolières, les politiciens et grands du gouvernement sont devenus riches grâce à l'or noir extrait de leur sol. Les populations n'ont vu que peu ou pas de bénéfice. Le manque de transparence dans la rétribution des compensations et des contrats sans soupçon, a créé des tensions au sein des communautés et entre elles. Les communautés sont souvent perçues et traitées comme des groupes à risque qu'il faut pacifier, plus que comme des collaborateurs avec des préoccupations assez critiques sur l'impact de l'exploitation pétrolière. Certaines compagnies ont acheté des communautés et la jeunesse, en espérant prévenir les protestations. Une autre stratégie consiste dans le déploiement, par le gouvernement, de forces de sécurité puissamment armées. Les protestations des communautés locales à propos de l'industrie pétrolière sont souvent réprimées dans des actions caractérisées par l'usage excessif de la force et de graves violations des droits humains.<sup>5</sup>

Le pétrole représente 90% des biens d'exportation pour le Congo, ce qui rapporta au pays, 4,4 milliards de \$ en 2008. Après des décennies d'exploitation pétrolière conventionnelle, 70% de la population vit toujours sous le seuil de pauvreté. Un quart seulement de la population a accès à l'électricité. Les militants de la société civile font campagne depuis longtemps pour assainir les finances publiques et s'assurer que la richesse provenant des ressources naturelles est attribuée à la réduction de la pauvreté. La mauvaise gestion de cette richesse par des élites locales corrompues, avec la complicité des conglomérats, a été fort largement diffusée. Ainsi les accords susmentionnés entre ENI et le gouvernement congolais n'ont pas été divulgués à cause d'une clause de confidentialité dans le contrat. Les recherches démontrent une absence quasi-totale de prise de conscience au plan public des investissements au Congo.<sup>6</sup>

Les découvertes récentes de pétrole en Ouganda attirent déjà des acteurs majeurs tels ENI, Exxon, Total et la récente China National Offshore Oil Company. Plusieurs membres du gouvernement et d'organisations de la société civile craignent un contrat inéquitable lorsqu'il a été divulgué que le président Yoweri Museveni a mené les négociations directement avec les compagnies, sans inclure les agences gouvernementales. La corruption très répandue en Ouganda, ainsi que le manque de responsabilité pourraient faire des réserves de pétrole une malédiction plutôt qu'une bénédiction, menace la Banque mondiale. Un peu plus tôt cette année, le gouvernement ougandais a signé un accord avec la compagnie britannique Tullow Oil, avec une clause spécifique qui autorise la compagnie à pratiquer la combustion du gaz.<sup>7</sup>

Thomas Lazzeri

---

<sup>5</sup> Amnesty International, 2009, *Nigeria: Petroleum, Pollution and Poverty in the Niger Delta*

<sup>6</sup> Heinrich Böll Stiftung, 2009, *Energy Future? Eni's new investment in tar sands and agro-fuels in the Congo Basin*

<sup>7</sup> BBC News, 2010, *Oil deal 'damaging for Uganda'*

## **Déclaration de guerre de l'Afrique à la prolifération d'armes**

La fin de la guerre dans plusieurs régions africaines ; l'Angola, la Sierra Leone, le Soudan et la RD Congo a favorisé la prolifération d'armes légères dans ces régions. Quand un pays signe un cessez-le-feu ou un accord de paix, il vend ses armes, mais un bon nombre d'entre elles aboutissent et circulent dans les pays voisins ce qui pose problème pour la région. Des millions d'armes légères illégales tombent dans de mauvaises mains et aboutissent dans des bandes de criminels. Ces armes ont non seulement prolongé de nombreux conflits violents mais ont aussi menacé dangereusement la sécurité locale et régionale par l'escalade de l'insécurité, responsable d'une élévation du taux de criminalité. Des groupes de criminels opèrent sans cesse de part et d'autre des frontières. Ceci souligne l'importance d'une coopération et de programmes de coordination entre pays limitrophes.

La plupart des pays africains, durant la dernière décennie, a vu croître le nombre de cas relevés causés par un usage illégal d'armes à feu. L'accroissement de vols à main armée et d'homicides peut, dans une certaine mesure, être attribué à la prolifération illégale d'armes légères en provenance d'autres pays. Le manque de sécurité et une instabilité sociale qui perdure ont un impact négatif sur l'économie et les investisseurs. Les progrès dans le développement et l'emploi sont difficiles, cause supplémentaire de troubles.

La perception individuelle de l'insécurité, la survie, les aspects culturels et la criminalité demeurent les raisons principales pour l'acquisition d'armes légères en Afrique. La gestion du stockage des munitions ainsi que la nécessité de nouvelles politiques et stratégies qui visent les causes à la racine de la prolifération illicite des armes sur le continent, illustrent ce problème. Des changements positifs ont été réalisés ces dernières années, mais il faut maintenir les efforts sans discontinuer pour cerner ce problème.

La prolifération illicite d'armes légères et de petit calibre (SALW) reste un défi pressant pour la sécurité en Afrique. L'existence d'armes non contrôlées est un problème multidimensionnel profondément imbriqué avec d'autres questions plus larges de sécurité et a des implications sur le développement. Dans certains pays, des enfants de moins de 16 ans sont engagés dans la contrebande d'armes légères et de petit calibre et ce, à cause de la pauvreté. La lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre (SALW) demeure un défi pour les gouvernements et les régions.

### **Les accords régionaux africains pour la réduction de la prolifération d'armes légères**

Les gouvernements nationaux, les instances régionales et les organisations internationales se sont mobilisés pour répondre au défi de la prolifération d'armes légères en Afrique. Les pays s'engagent dans des efforts bilatéraux et multilatéraux pour réduire la prolifération et intensifier les contrôles au plan régional. Une série de protocoles régionaux, de conventions et d'accords ont été signés, afin de prévenir et combattre l'accumulation excessive et déstabilisante d'armes légères et de petit calibre dans les régions. Les pays des régions se sont mis d'accord pour réduire la prolifération des armes, pour amender les réglementations et adopter des règlements plus stricts pour les contrôle des armes. Cela a mené à la coopération entre gouvernements, police, armée, services de sécurité et société civile.

Ces accords se sont fixé, parmi d'autres objectifs, de déclarer la production illicite d'armes et la possession d'armes légères une transgression pénale, de promouvoir la destruction des stocks de surplus d'armes et d'introduire des mesures plus strictes de contrôle des stocks et du transfert des armes. Trois accords remarquables sous-régionaux ont été négociés sur le continent, ils recouvrent la majeure partie de l'Afrique sub-saharienne.

En 1999, l'OUA a adopté une position africaine commune sur les armes légères et de petit calibre.

En 2006, les pays de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo) ont adopté la « Convention sur les armes légères et de petit calibre de la CEDEAO ». Il s'agit d'une convention légalement contraignante qui est née du « Moratoire de la CEDEAO sur le transfert d'armes légères », signé en 1998. En 2009, la convention est devenue totalement opérationnelle et en 2010, onze pays membres (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) l'ont ratifiée. La convention prévoit le bannissement des transferts d'armes par les pays membres avec possibilité d'exemption pour la légitime défense et les besoins de sécurité, le renforcement de la loi, la participation aux opérations du soutien de la paix. Elle prévoit la prohibition, sans exception, du transfert d'armes à des acteurs non-gouvernementaux, sans l'approbation du pays importateur.

En 2000, 10 pays de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique (Burundi, RD Congo, Djibouti, Ethiopie, Erythrée, Kenya, Rwanda, Soudan, Tanzanie et Ouganda) ont signé la « Déclaration de Nairobi » devenue le « Protocole de Nairobi » en 2004, auquel les Seychelles ont ajouté leur signature en plus des 10 pays mentionnés précédemment. Ceci fut le premier accord contraignant sur les armes légères dans cette région d'Afrique orientale, meurtrie par les armes. A ce jour 14 pays ont signé ce protocole. Le Centre régional sur les armes légères pour la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les pays frontaliers (RECSA <http://www.recsasec.org>) coordonne les activités du Protocole de Nairobi.

En 2004, 14 pays (Angola, Botswana, RD Congo, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe) de la Communauté sud africaine de Développement (SADC) ont signé le Protocole de Contrôle des Armes à feu de la SADC. Les pays de la région se sont engagés dans une coopération couronnée de succès pour la coordination de plusieurs initiatives de contrôle des armes, surtout dans des opérations entre pays frontaliers, pour les munitions, la collecte et la destruction des armes. Depuis 1994, un secrétariat, établi à Harare (Zimbabwe) SARPCOO (Organisation de coopération des chefs de police de la région de l'Afrique australe), partie de la SADC, a coordonné la mise en application du protocole de la SADC sur les armes à feu.

La création de points focaux nationaux, dans lesquels police, départements gouvernementaux, armée, services de sécurité et la société civile collaborent et sont responsables de la mise en application des plans nationaux de réduction des armes, fut un des moyens par lesquels de nombreux pays ont délimité la magnitude de la prolifération des armes légères et de petit calibre et se sont décidé à lutter contre cela. Les communautés urbaines et rurales sont souvent engagées dans les questions relatives à la sécurité du ressort des points focaux.

Les secrétariats, dans différents pays africains, de ces conventions et protocoles organisent des ateliers nationaux et régionaux pour la formation civile de dirigeants et employés, d'officiers de la sécurité, de la police et de l'armée, et d'agents du gouvernement, pour se concentrer sur les étapes pratiques à prendre et les mesures qui vont améliorer la capacité au plan régional et national de délimitations et d'études sur la situation actuelle relative aux armes et sur les réponses des citoyens à ce problème.

### **La collaboration de l'UE et l'UA dans le renforcement de la paix et de la sécurité en Afrique**

La stratégie conjointe Afrique-Union européenne (UE) a été adoptée au sommet UE-Afrique de Lisbonne en 2007. Un chapitre de cette stratégie est dédié à la paix et la sécurité.

Sous cette stratégie, l'Union européenne (UE) finance un projet « Lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes en feu en Afrique » établi pour une période de trois ans. Le projet sera mis en application sur le continent africain au sein des communautés économiques régionales (REC), les instances régionales qui luttent contre la prolifération d'armes légères et de petit calibre (SALW) et les organisations régionales des chefs de police (RPCO). Le projet veut rehausser des synergies au sein des gouvernements, des polices et des régions et renforcer les acteurs importants des institutions et de la société civile, parmi lesquels, les organisations africaines régionales de chefs de police et les agences de renforcement des lois par le biais d'une coopération accrue, d'échanges d'information et d'accroissement du pouvoir au sein et parmi les différentes régions d'Afrique.

### **AEFJN et le contrôle des armes**

AEFJN soutient les accords régionaux d'Afrique pour un contrôle renforcé des armes à feu et collabore avec les secrétariats. AEFJN est aussi membre d'IANSA (Le réseau international d'action pour les armes légères), un mouvement mondial contre la violence, présent dans tous les pays et régions d'Afrique, qui veut arrêter la prolifération et le mauvais usage des armes légères et assurer une réglementation plus stricte sur les armes à feu dans la société et plus d'efficacité sur les contrôles des exportations d'armes. Si vous êtes prêt à collaborer écrivez à AEFJN ou à <http://www.iansa.org/regions/index.htm>

Begoña Iñarra

## **Les négociations et l'accord sur le commerce de la contrefaçon (ACTA) et les conséquences pour l'Afrique**

L'Union Européenne négocie, depuis 2007, un accord sur le commerce de la contrefaçon (ACTA) avec l'Australie, le Canada, le Japon, la Corée, le Mexique, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Suisse et les Etats-Unis. L'ACTA a été conçu comme un accord plurilatéral qui serait créé en dehors des institutions, comme l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) où les critères relatifs aux normes de la propriété intellectuelle sont généralement établis. A ce jour, il y a eu déjà sept phases de négociations et une huitième est prévue en Nouvelle-Zélande en avril prochain. La Commission désire la conclusion des négociations pour la fin 2010. Les lobbyistes du monde des affaires soutiennent vigoureusement les négociations de l'ACTA.

Un silence sans précédent entoure les négociations de l'ACTA et ceci semble vouloir empêcher une fuite vers l'opinion publique. Les négociateurs se sont mis d'accord sur une clause de confidentialité pour garder le secret au cours des négociations. Tout ce que la Commission Européenne a bien voulu dévoiler à la société civile se résume en généralités brèves qui ne permettent aucune étude plus fouillée des implications de l'accord. Cet accord veut établir entre les participants des normes internationales renforcées sur la propriété intellectuelle. L'Afrique n'est pas à la table des négociations et l'accord ne sera applicable que pour les seuls pays signataires. On peut se demander à premier abord pourquoi on parle de l'ACTA dans ce dossier. Il faut savoir que si l'ACTA devient réalité, cela aura des conséquences fâcheuses et très étendues aussi pour l'Afrique. Cet article veut donner l'alerte rouge sur les dangers potentiels de l'ACTA.

## Le contenu de l'ACTA

Comme on l'a déjà signalé, les détails des négociations de l'ACTA sont tenus secrets. D'après les communications rendues publiques par la Commission, l'ACTA couvrira les aspects énumérés ci-dessous :

La coopération internationale : cette coopération entre partenaires inclut le partage des informations et de la coopération entre les autorités chargées du respect de la loi et ce, en incluant les Douanes et autres agences compétentes ;

Le durcissement des pratiques qui promeuvent une protection forte de la propriété intellectuelle en coordination avec les détenteurs de droit et les partenaires commerciaux. Ces « pratiques optimales » devraient soutenir la mise en application d'outils légaux de poids. Les lieux possibles d'action incluent des groupes formels ou informels publics et privés de conseillers, le renforcement de l' « expertise » dans des groupes de spécialistes de la propriété intellectuelle dans le cadre du renforcement des structures légales pour pouvoir traiter avec efficacité les cas relatifs au droit de la propriété intellectuelle (DPI).

Un cadre légal pour accorder plus de compétence aux agences légales, au pouvoir judiciaire, aux citoyens privés pour amener en justice les fabricants de contrefaçon et les pirates. Les lieux possibles d'action incluent des mesures frontalières, un renforcement des droits au civil et au pénal.

L'Union Européenne et les autres partenaires dans ces négociations ne désirent malheureusement pas informer l'opinion publique générale des détails de la mise en application de cet accord ni de son fonctionnement dans la pratique.

## L'Afrique et l'ACTA

La position officielle de la Commission pour les pays qui ne prennent pas part aux négociations est celle-ci : *Les pays qui ne font pas partie des négociations et ne vont donc pas signer l'accord ne seront évidemment pas liés par lui. L'ACTA ne veut pas isoler des pays ou pointer le doigt devant leurs efforts pour la mise en vigueur. Les pays engagés dans cette initiative partagent une vision commune d'une voie plus stricte dans la lutte contre les défis de la piraterie et des contrefaçons actuelles.*<sup>8</sup>

Comme on l'a écrit plus haut, l'Afrique n'est pas directement tenue d'accepter les mesures venant de l'ACTA, mais elle en ressentira l'impact. L'UE poursuit pour le moment un programme agressif dans les accords commerciaux qu'elle négocie avec des tiers, et ceci concerne les Accords de Partenariat Economique (APE) qu'elle mène avec l'Afrique. Cette volonté d'inclure les normes des DPI fait partie prenante de la stratégie *Global Europe* de l'UE<sup>9</sup>. Les auteurs d'un article publié récemment par le *Yale Journal of International Law Online*, parlent de la menace pour les gouvernements des pays en développement, qui ne participent pas aux négociations, de voir le champ de manœuvre de leur politique nationale réduite par l'ACTA puisque les normes de cet accord risquent d'être une exigence dans les futurs accords bilatéraux.<sup>10</sup> Ceci signifierait entre autres, pour l'Afrique, une difficulté accrue ou l'impossibilité d'avoir accès aux médicaments vitaux, un accès beaucoup plus compliqué aux technologies, facteur indispensable pour le développement économique.

D'après la Commission, l'ACTA respectera la Déclaration sur les accords ADPIC et la Santé publique<sup>11</sup> mais les sources indépendantes d'information sont dans l'impossibilité de vérifier ceci. Les mesures de renforcement prévues dans l'ACTA créeront un blocage par les agences de douane du transport des médicaments génériques vers l'Afrique. OXFAM a exprimé sa crainte du dommage que l'ACTA fera aux pays en développement et qui détruira ainsi l'équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et la nécessité de fournir à tous des médicaments à un prix abordable.

L'UE est déjà bien engagée dans des activités inquiétantes pour l'accès aux médicaments. L'UE finance l'avant-projet controversé du Contrefeit Goods Bill (Amendement pour les marchandises contrefaites) de l'Ouganda, une loi qui menace l'accès aux médicaments génériques vitaux dans ce pays d'Afrique orientale à faible revenu. Environ 90 pour cent des médicaments employés par les services de santé en Ouganda sont importés et 93 pour cent sont des génériques.

Harvey Rouse, chef de la section Politique et Commerce au sein de la délégation de l'UE en Ouganda, a confirmé qu'une partie de l'accord des cinq millions d'euros entrés en Ouganda en juillet 2009 avaient financé l'élaboration de la loi contre la

---

<sup>8</sup> Commission européenne, 2008, ACTA Factsheet

<sup>9</sup> La stratégie Global Europe est un document de la commission européenne qui établit le programme politique qui va refléter les priorités stratégiques de l'UE.

<sup>10</sup> E. Katz and G. Hinze, 2009, 'The Impact of the Anti-Counterfeiting Trade Agreement on the Knowledge Economy: The Accountability of the Office of the U.S. Trade Representative for the Creation of IP Enforcement Norms Through Executive Trade Agreements', dans *The Yale Journal of International Law Online*, vol. 35.

<sup>11</sup> La Déclaration sur les accords ADPIC vient de l'OMC qui affirme que les règles pour la PI doivent être interprétées avec souplesse pour garantir la protection légale de la santé publique et reconnaît explicitement la gravité des problèmes de santé publique auxquels sont confrontés beaucoup de pays en développement et les pays les moins développés, surtout ceux qui sont liés au VIH/SIDA, la tuberculose, la malaria et autres épidémies.

contrefaçon. La loi définit cette contrefaçon de manière si complète qu'elle pénalise la production et l'importation de médicaments génériques et empêche ainsi des millions de personnes d'accéder à des médicaments légitimes à prix abordable et ce dans un pays qui lutte contre le VIH, le SIDA et la malaria. La loi ougandaise, comme celle que le Kenya a adoptée récemment et celle que la communauté d'Afrique orientale pourrait bientôt ériger, ne fait aucune distinction entre médicaments génériques et contrefaçons.<sup>12</sup>

ACTA présente aussi un autre risque pour l'Afrique, c'est de priver les africains de l'accès à la technologie, qu'ils pourraient ensuite développer et adapter selon leurs besoins spécifiques. Si les normes de la PI deviennent plus strictes, la créativité et l'innovation, bases du développement des pays plus pauvres seront étranglées. Le prix Nobel, Joseph Stiglitz a déjà dit que ce dont les pays en développement ont besoin, c'est d'évoluer économiquement et donc de DPI beaucoup moins contraignants et non de mesures encore plus restrictives pour la PI.<sup>13</sup> Il est donc crucial de suivre attentivement la poursuite des négociations de l'ACTA et de faire pression sur la Commission européenne pour qu'elle rende publics les textes des négociations actuelles.

### **Le Parlement européen et l'ACTA**

Le Parlement Européen n'est heureusement pas content sur la manière dont les négociations ACTA sont menées. Les parlementaires n'ont reçu de la part de la Commission Européenne, qu'une information limitée et n'ont pas pu prendre connaissance du texte de l'avant-projet. Pourtant, d'après le traité de Lisbonne, entré en vigueur en décembre 2009, le Parlement a le droit de recevoir une information exhaustive au cours de chaque phase des négociations et une fois celles-ci conclues, d'approuver l'ACTA pour qu'il puisse devenir une loi.

Les parlementaires, membres du Comité pour le commerce ont été peu satisfaits lors d'une audition de la Commission en février 2010 et ont donc, en mars, tenu un débat sur ce sujet en assemblée plénière. Ils ont approuvé, par une large majorité, une résolution qui déclare que le Parlement *exprime son inquiétude quant au manque de transparence dans la procédure suivie lors des négociations de l'ACTA, manière de procéder en conflit avec la lettre et l'esprit du TFEU ; il est fort inquiet par l'absence d'assise légale préliminaire à toute négociation de l'ACTA et par l'ignorance d'une volonté d'obtenir l'approbation parlementaire pour le mandat relatif aux négociations.*

La résolution demande à la commission et au conseil d'autoriser au grand public et aux parlements l'accès aux textes et aux comptes-rendus des négociations ACTA et de s'engager avec les partenaires des négociations ACTA à empêcher que de futures négociations soient confidentielles. La résolution exige que la Commission fasse des propositions avant les prochaines négociations en Nouvelle-Zélande en avril 2010 et que la question de la transparence soit mise au programme de cette rencontre ainsi que la référence, immédiatement après les conclusions de la rencontre, du résultat des négociations au Parlement.

La résolution déplore aussi le choix calculé des parties de ne pas négocier par le biais d'institutions internationales reconnues, ainsi le WIPO et l'OMC, qui ont établi des grilles pour l'information et la consultation auprès du public.

La résolution va jusqu'à menacer d'une action légale en affirmant que sauf si le Parlement est informé sans délai et de manière exhaustive au cours de toutes les phases des négociations, il se réserve le droit de prendre l'action qui s'indique, même de porter le cas devant la cour de justice en vue de la sauvegarde de ses prérogatives.<sup>14</sup>

Thomas Lazzeri

### **Souveraineté alimentaire : TERRE : Menace sur les terres agricoles**

[http://www.aefjn.org/tl\\_files/aejfn-files/publications/forum\\_fr/Presentation%20Forum%2051%20FR.doc](http://www.aefjn.org/tl_files/aejfn-files/publications/forum_fr/Presentation%20Forum%2051%20FR.doc)

Entre 15 et 20 millions d'hectares de terres africaines, soit près de l'équivalent de la surface totale cultivée en Allemagne<sup>15</sup>, ont été acquis par des investisseurs étrangers. Quant aux investissements, ils sont estimés entre 15 et 21 milliards €. Ceci concerne les investissements supérieurs à 1000 ha pour la production de biofuels, d'aliment à exporter vers le pays de l'investisseur ou encore des spéculations<sup>16</sup> conséquentes à la crise financière de 2008.

<sup>12</sup> IPS, 2010, *Uganda: EU supports law threatening access to medicines.*

<sup>13</sup> Stiglitz, J., 2006, *Making Globalization Work*, W. W. Norton

<sup>14</sup> Joint Resolution RC7-0154/2010 *European Parliament resolution of 10 March 2010 on the transparency and state of play of the ACTA negotiations*

<sup>15</sup> Source : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI, <http://farmlandgrab.org/7812>)

<sup>16</sup> placer son argent dans la propriété de terres qui, revendues ultérieurement, rapporteront car leur valeur augmente

L'opacité autour des négociations à la fois inquiète, parce que cela présage de mauvaises surprises, et rend difficiles les estimations. Les études récentes sur le sujet permettent de se faire une idée de l'ampleur du phénomène qui touche surtout l'Afrique : Éthiopie, Ghana, Madagascar, Mali, Ouganda, Soudan..., mais aussi l'Asie et l'Europe de l'Est (Ukraine).<sup>17</sup> S'ajoutent les transactions de surfaces de terre plus petites. Certains villageois qui ont émigré et des 'nouveaux' riches de la capitale vendent des terres du village ou entament des procédures de sécurisation foncière pour l'obtention d'un titre foncier (papier) sans tenir compte des réalités d'usage de ces terres<sup>17</sup>. Il y a enfin les acquisitions de terre pour des productions agricoles et l'exploitation touristique.

Les problèmes principaux sont : les conflits d'interprétation des droits d'usage et d'accès à la terre, l'inégalité des forces de négociation des parties en présence (quand il y a négociation) et la raréfaction des ressources naturelles. Tout cela engendre l'insécurité alimentaire en particulier pour les petits agriculteurs et les femmes sur un continent où la croissance démographique est importante et où le changement climatique est déjà réel.

## 1. Que nous disent les Pères du 2<sup>e</sup> Synode d'Afrique<sup>18</sup> ?

Proposition 30 - La Terre et l'Eau

« Au vue du fait que de grandes étendues de terre fertile et les ressources en eau sont exploitées sans aucun scrupules par des investisseurs étrangers et locaux en de nombreux pays d'Afrique, causant le déplacement et la spoliation de personnes pauvres et de leurs communautés qui sont souvent impuissantes face à cette "agression", ce Synode en appelle avec urgence à tous les gouvernements de s'assurer que leurs citoyens soient protégés contre un éloignement inique de leurs terres et l'accès à l'eau, qui sont des biens essentiels pour la personne humaine.

Les Pères synodaux exhortent à ce que:

- l'Église en Afrique cherche des informations à propos des questions agraires et hydriques et éduque le Peuple de Dieu pour le rendre capable d'affronter les décisions injustes dans ces domaines;
- toute négociation sur les opérations concernant la terre soit conduite en toute transparence et avec la participation des communautés locales qui pourraient en être touchées ;
- des accords concernant l'éloignement des terres ne soient pas contractés ou signés sans un consentement libre, informé et préalable des communautés locales concernées et que les gens ne puissent pas perdre leur terre sans une compensation adéquate;
- puisque les investissements promeuvent la création d'emplois, il faut garantir aux travailleurs agricoles un juste salaire;
- les modes de production agricole respectent l'environnement, et n'accélèrent pas le changement climatique, l'appauvrissement du sol et l'épuisement des réserves en eau potable;
- la production de nourriture destinée à l'exportation ne compromette pas la sécurité et la souveraineté alimentaires et les besoins des futures générations;
- les droits traditionnels à la terre soient respectés et reconnus par la loi;
- l'eau ne soit pas exploitée comme une marchandise du circuit économique privé sans attention aux intérêts du peuple. »

Ils plaident aussi pour une gouvernance au service du pauvre et mentionnent l'accès à la terre et à l'eau parmi plusieurs mesures dans la Proposition 17 (La justice sociale et l'éradication de la pauvreté). Par contre dans la Proposition 47 (Les femmes en Afrique), ils n'évoquent pas le droit des femmes à la propriété de terre et l'accès au crédit. Enfin, ils établissent le lien entre les ressources de la terre, le trafic d'armes et l'insécurité entretenue dans la Proposition 29 (Les ressources naturelles).

## 2. La société civile africaine face aux procédés d'acquisition des terres agricoles

Parmi de nombreux exemples où des groupes d'hommes et de femmes défendent leurs terres, voici quelques cas.

BENIN : Combat politique. Synergie paysanne, le Syndicat national des paysans du Bénin, a recensé que les achats de terres dans la commune de Djidja (département du Zou) représentent 45% des terres agricoles de la commune. Synpa/Bénin a organisé fin janvier 2010, en collaboration avec Helvetas, un atelier de 4 jours de réflexion pour élaborer un plan de travail contre les acquisitions de terres à grande échelle. Entre autres conclusions, Synpa a pris la décision de demander au gouvernement et à l'assemblée nationale :

- d'interdire l'achat massif des terres par des étrangers,
- et de limiter les superficies que pourront acquérir les nationaux, accusés de se livrer à de la spéculation foncière.

---

<sup>17</sup> Le cadastre et les titres fonciers sont profitables, même si complexes à réaliser, quand ils servent les usagers locaux des terres

<sup>18</sup> Rome, 4-25 octobre 2009

MADAGASCAR : la diaspora vient en aide à la population locale qui peut être inquiétée de parler ouvertement. Le Collectif pour la Défense des Terres Malgaches - TANY s'est constitué en réaction à la transaction annoncée par Daewoo Logistics dans la presse<sup>19</sup>. Son but est de contribuer à la défense des terres malgaches en clarifiant la situation, en tentant de mieux connaître les jeux légaux pour dialoguer avec le pouvoir. Mais il pallie aussi au déficit des médias locaux en diffusant les informations auprès des malgaches vivant sur la grande île.

AFRIQUE: AFSA, l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique, représente les petits agriculteurs, pasteurs, chasseurs et cueilleurs, et les populations autochtones à travers l'Afrique. Elle exhorte les dirigeants africains à rejeter ce qu'elle appelle «la prise de contrôle de la terre africaine et les systèmes de production alimentaire»<sup>20</sup>. AFSA affirme que les gouvernements africains ne font pas assez pour protéger la souveraineté alimentaire, la biodiversité et la subsistance de ses populations. AFSA craint que les pratiques agricoles généralement menées par les investisseurs étrangers sur de grandes surfaces de terre accroîtront l'insécurité alimentaire locale, mais augmenteront aussi les émissions de carbone et le changement climatique.

### **CLIMAT : Après Copenhague...**

S'il n'y a pas d'action concrète, certains pays en développement perdront plus de 50 % de leur revenu agricole d'ici 2100, du fait du climat et des nouvelles normes et réglementations de commerce qui limitent les échanges en fonction des émissions de carbone. Or les denrées agricoles et les fertilisants sont concernés.<sup>21</sup>

Le CILSS<sup>22</sup> recommande aux Etats ouest-africains de développer leurs propres capacités financières et scientifiques. Il envisage de mettre en place un « Groupe de Recherche sur l'Environnement et le Climat en Afrique de l'Ouest » (GREC-AO) à l'image du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC).

L'industrie africaine en énergie renouvelable doit être renforcée et protégée des menaces des APE. Pour ce, les négociateurs doivent être proches des techniciens-experts. Et les Etats devraient conjuguer les Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM, pour l'adaptation au changement climatique) et l'Aide pour le commerce (APC) pour développer les infrastructures économiques et les capacités productives dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage et pour la gestion des ressources en eau. Cependant, cette complémentarité est techniquement difficile à mettre en place puisque l'APC est encore bilatéral alors que le FEM est mondial.<sup>7</sup>

L'AFSA est préoccupée par certaines propositions visant à réduire les changements climatiques qui pourraient encourager davantage l'accaparement des terres et éroder encore davantage la souveraineté alimentaire en Afrique. Il s'agit notamment: du marché d'échange de carbone, les biocarburants et le charbon de biomasse (Biochar). Lors des pourparlers de changement climatique à Copenhague, en décembre 2009, l'AFSA a appelé à une action concrète vers la 'priorisation de l'agriculture à petite échelle'.<sup>23</sup>

### **EAU : Journée internationale de l'eau (22 mars 2010)**

L'eau insalubre tue plus d'êtres humains que toutes les formes de violence, y compris la guerre<sup>24</sup>. Le thème de 2010, « De l'eau propre pour un monde sain », entend attirer l'attention sur le fait que ce sont à la fois la qualité et la quantité d'eau qui sont menacées.

Nous sommes au milieu de la décennie internationale d'action sur le thème de « l'eau, source de vie » : 2005-2015. L'eau est au cœur des Objectifs de Développement du Millénaire.

Christine Fouarge

Note 1 : source : IN ENGLISH : [West Africa Observer: Land deals](#)

Water :

22 March 2010 : World Water Day

The theme of this year "Clean water for a healthy world" emphasizes that both quality and quantity of water resources are at risk. More people die from unsafe water than from all forms of violence, including war.

We are at the middle of the International Decade for Action "Water for life" (2005-2015). Water is connected directly to all Millennium Development Goals.

<http://www.unwater.org/worldwaterday/flashindex.html>

---

<sup>19</sup> <http://terresmalgaches.info/>

<sup>20</sup> Un exemple : <http://www.foodfirst.org/en/node/2670>

<sup>21</sup> Source : « Eclairage sur les négociations » n°10, vol.8, déc09-janv10, [www.ictsd.net/news.tni](http://www.ictsd.net/news.tni) et [www.acp-eu-trade.org/eclairage](http://www.acp-eu-trade.org/eclairage)

<sup>22</sup> CILSS = Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (<http://www.cilss.bf/>)

<sup>23</sup> Source : AfricaFiles : No. 22479: East Africa: Farmers concerned about land grabs, 12 décembre 2009

<sup>24</sup> [http://www.unwater.org/worldwaterday/index\\_fr.html](http://www.unwater.org/worldwaterday/index_fr.html)